

A l'occasion du quatrième forum de l'industrie, la Métropole Aix-Marseille et [EDF](#) / **T** : 01.40.90.23.00 ont signé une convention cadre sur la période 2018-2021 pour fixer les objectifs à atteindre sur la politique énergétique du territoire. La loi impose un objectif ambitieux à la Métropole : porter les énergies renouvelables à 32 % de sa consommation finale en 2030 contre 6 % aujourd'hui.